



Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des PaillonsOBJET :  
Ecritures comptables  
sur l'exercice 2019

Décision n° 20 02 05

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingoard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Michel Lottier par Monique Giraud-Lazzari, Jean-Marc Rancurel par Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Yves Pons par Monsieur Michel Calmet, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Stoerkel, Monsieur Georges Gaede par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Jean-Yves Lessatini, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco.

Monsieur Gérard Stoerkel a été nommé secrétaire de séance.

Le Président propose de procéder à la réalisation d'écritures comptable afin de prendre en compte, sur l'exercice 2019, les dépenses du budget annexe de la petite enfance et les recettes du budget principal de la Communauté de Communes du Pays des Paillons suivantes :

- Les « loyers » des crèches de Drap, L'Escarène, Blausasc et du RAPE pour un montant total de 71 000,00 €. Ces « loyers » permettent de refléter l'amortissement de la construction de l'équipement.  
Il s'agira alors comptablement d'émettre un mandat sur le budget annexe au 6132 et un titre sur le budget principal au 752.
- Les frais financiers correspondants pour un montant total de 143 100,00 €. Ces frais financiers permettent de refléter le remboursement des emprunts (capital et intérêts) opéré pour le financement de l'équipement.  
Il s'agira alors comptablement d'émettre un mandat sur le budget annexe au 62871 et un titre sur le budget principal au 70878.

Nombre de conseillers en  
exercice : 37

Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 32  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0

- La mise à disposition du personnel de la CCPP aux crèches pour un montant total de 122 445,00 €. Ce montant permet de refléter le coût réel supporté pour les fonctions de comptabilité, de coordination enfance jeunesse, de ressources humaines et de direction.  
Il s'agira alors comptablement d'émettre un mandat sur le budget annexe au 6215 et un titre sur le budget principal au 70878.

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

**adopte** ces écritures avec la prise en compte comptable tels que proposés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA

